

000 \$ ont été dépensés dans le simple but d'appuyer le parti? Cette somme fait partie de l'argent qui a été dépensé pour obtenir le contrat. C'est la conclusion que tirerait tout homme qui se dit honnête, si les documents sont authentiques.

On a laissé entendre que ces accusations ne pourraient être maintenues, sauf si l'on arrive à prouver que tous les députés du gouvernement ont approuvé l'octroi de ce contrat; et que c'est en raison de la contribution financière de sir Hugh Allan que le conseil a accepté de lui accorder ce contrat. Ils savent que la fraude, en général, n'est pas aussi transparente qu'elle ne l'a été en l'espèce. Que les gens qui commettent des actes de fraude inventent des conditions de toutes pièces, affirment parfois non seulement qu'elles sont authentiques, mais le déclarent également sous serment devant les tribunaux. Or, les tribunaux, eux, doivent faire appel à leur bon sens quand ils étudient un dossier et veiller à ce que justice soit faite. À son avis, c'est ce qui se passe dans ce cas-ci, avec cet arrangement commercial. Sir Hugh Allan savait à qui il avait affaire. Il savait qu'il les avait en son pouvoir et qu'ils en étaient conscients.

Ils savaient que la voix populaire non corrompue les aurait fait partir; il a profité du fait qu'ils en étaient conscients pour dicter ses propres conditions, conditions qu'ils ont été obligés d'accepter pour rester au pouvoir. Il leur a dit, donnez-moi des reçus et des traites, et c'est ce qu'ils ont fait. C'est ainsi que ces fraudes ont été commises avec une telle régularité. Voilà pour cet aspect-ci de l'affaire. Certains auraient déclaré : « Ce n'est pas une bonne affaire, mais le fait est que les politiciens sont tous pareils ». Or, il se réjouit de savoir qu'il y a encore dans ce pays des gens honnêtes qui ne s'abaissent pas à faire de telles déclarations en public; même les déclarations faites en cachette devraient être désapprouvées, pour montrer qu'un certain sens moral existe toujours. On leur a dit qu'ils sont, eux aussi, à blâmer.

Or, n'essaient-ils pas, depuis de nombreuses années, de faire tout leur possible pour éliminer la corruption? N'ont-ils pas insisté auprès de la population sur l'importance d'avoir une loi qui permettrait de faire en sorte que justice soit faite rapidement, sans que cela ne coûte trop cher? Si c'était le cas, quel homme raisonnable douterait, dans les circonstances actuelles, que le rejet du bill sur les élections est attribuable à cette seule situation, que l'administration savait qu'ils ne pourraient, à la suite d'élections justes et honnêtes, diriger le pays, et qu'ils avaient continué d'appliquer la loi actuelle dans le but de maintenir le système de corruption en vigueur?

Que serait-il arrivé si les centaines de milliers de dollars versés par sir Hugh Allan n'avaient pas été dispersés à l'échelle du pays? Qui pourrait en douter? Ils savaient que dans toutes les régions du pays, il y avait des hommes de mauvais caractère prêts à être corrompus, ils savaient que, presque partout, il y avait des personnages influents locaux qui attendaient d'être achetés, et qui constituent de véritables nuisances pour les partis. Ils savaient tout cela, et donc ils savaient que, n'eût été de l'argent de sir Hugh

Allan, le visage politique du Parlement aurait été très différent de ce qu'il est à l'heure actuelle. (*Acclamations.*)

Cela ne veut pas dire que tous les députés qui ont reçu de l'argent de ce fonds, à des fins de corruption dans leur propre circonscription, savaient d'où provenait cet argent. Ils n'étaient peut-être pas au courant des conditions dans lesquelles cet argent avait été obtenu. Mais il est convaincu que quand, dans un Parlement ainsi élu, la moitié des députés, animés d'un fort sentiment populaire, déclarent que justice devrait être faite, la Chambre accomplirait son devoir; et que, lorsque le Parlement se réunirait à nouveau, il reconstituerait le tribunal parlementaire. La motion de son honorable collègue M. Mackenzie recevrait alors un accueil très différent de celui qui lui a été réservé quand elle a été présentée la première fois. (*Acclamations.*) À son avis, le Parlement se rangerait alors du côté de l'hon. M. Mackenzie, conclurait qu'il devrait juger l'affaire, et que son premier devoir consisterait à reconstituer le tribunal et à reprendre les procédures. (*Acclamations.*)

Ceux qui, à l'intérieur et à l'extérieur du Parlement, ont qualifié les députés de l'opposition d'agitateurs quand ils ont encouragé la Chambre à continuer de siéger pendant l'enquête, s'entendraient maintenant pour dire qu'il est important que la Chambre et le comité siègent en même temps. On aurait pu éviter toute cette situation si on avait fait cela en premier lieu.

Il espère que, tôt ou tard, une enquête sera menée, non pas par des hommes nommés par les accusés, mais par des personnes choisies sans discernement par le Parlement, qui jugeraient l'affaire selon les règles parlementaires, qui soumettraient un rapport à la Chambre, où il pourrait être débattu, où un jugement pourrait être obtenu du haut tribunal du Parlement, et où justice serait rendue. (*Acclamations.*) Il accepterait qu'un tel tribunal soit constitué, mais il n'accepterait pas que le Parlement soit privé de son droit de juger l'affaire. Il est en faveur de la proposition qui aurait été appuyée par plus de 100 voix, s'ils avaient eu la possibilité de se prononcer sur la motion de M. Mackenzie. Il soutient que le processus judiciaire n'aurait pas dû être interrompu par la prorogation, et que ce processus devrait reprendre le plus tôt possible, quand le tribunal se réunira. (*Vives acclamations.*)

L'hon. M. HUNTINGTON parle ensuite pendant un bon moment. Il soutient que la question n'est pas de savoir si le contrat relatif au chemin de fer du Pacifique a été vendu, ou s'il y a eu corruption aux échelons supérieurs. C'est le droit du Parlement de diriger le pays qui est en cause ici. Il compare le geste du gouvernement à celui de Néron, qui jouait de la lyre pendant que Rome brûlait. Il déclare qu'il est prêt à prouver les accusations qu'il a portées si on lui donne une demi-journée pour le faire. Le comité ayant été dissous, il craint que les documents saisis par le comité ne se retrouvent dans le golfe du Saint-Laurent.

En ce qui concerne la Commission, si l'hon. sir Francis Hincks était convoqué devant celle-ci, il dirait : « je n'ai pas l'intention de